

# VENT d'OUEST

Audio Conférence  
du 06 juillet 2020



## **Audio conférence du lundi 06 Juillet 2020 : Compte-Rendu des échanges.**

Cette onzième et dernière audio-conférence a démarré à 10h00 et duré un peu plus de 1 heure 20 avec les mêmes participants. Quatre OS étaient représentées : Solidaires, CGT, CFDT et FO. Les 4 représentants de la DIRCOFI CO étaient JM. MORICEAU, H. SEVENO, C.VIRIET et C. LOISEAU. Le DIRCOFI a proposé le plan suivant : les questions RH et transverses ( poursuite du déconfinement, télétravail), les questions métiers et la reprise d'activité et pour terminer le soutien aux missions DDFIP.

### **S'agissant des questions RH :**

La direction a présenté les recommandations du Ministère du Travail du 24/06/2020 dans le cadre de la phase 3 du dé-confinement :

- . le travail à distance n'étant plus la règle, c'est à nouveau le travail en présentiel qui prévaut ;
- . pour les agents disposant d'une convention de télétravail c'est le retour aux jours de télétravail ;
- . pour les autres travailleurs sédentaires, la possibilité de télétravailler est accordée par le chef de service ;

En cas de refus de télétravail du chef de service, il n'est pas prévu de recours hiérarchique, la direction privilégiant le dialogue entre l'agent et son chef de service.

Une nouvelle campagne de télétravail va démarrer en octobre prochain. La direction s'attend à de nouvelles demandes.

L'objectif DGFIP est d'équiper 40 % des agents pour le télétravail d'ici la fin 2020.

Les minis-PC (tiny) sont prévus pour être utilisés seulement en situation de crise.

Actuellement, la DIRCOFI disposerait de 15 ordinateurs portables déclassés qui peuvent être utilisés avec le VPN 15 à distance en laissant un micro fixe allumé au bureau.

La direction a rappelé le maintien nécessaire de la vigilance quant au respect des consignes sanitaires : gestes barrières, lavage des mains en entrant dans les locaux, respect de la distanciation physique : il faut conserver une distance d'un mètre entre collègues dans les bureaux et en cas de réunion de service. Le recensement pour les demandes de plexiglas est en cours, un financement CHSCT étant possible.

Les OS ont aussi souhaité revenir sur les suites de l'ordonnance sur les congés/RTT des agents en ASA et télétravailleurs. Suite aux remontées effectuées à la date du 23 juin, 73 agents seraient concernés à la DIRCOFI pour un total de 235 jours, soit une moyenne de 3 jours de congés prélevés par agent. Suite aux questions des OS, le service RH a précisé qu'un 1<sup>er</sup> message a été envoyé aux agents concernés pour leur exposer la situation ; suite aux remontées effectuées, un 2<sup>ème</sup> message est possible pour apporter des modulations éventuelles du calcul. Il n'y aura pas plus de formalisme (aucune note de service ne sera rédigée).

S'agissant de la réduction prévue par décret du nombre de jours d' ASA pour la garde d'enfants malades, la direction n'a pas d'information précise mais on pourrait passer de 6 jours par an à 3 jours par an.

Les agents nomades n'ont plus à saisir de télétravail sur Sirhius depuis le 6 juillet dernier.

Suite à la publication du mouvement local de la DIRCOFI, la CGT a souhaité avoir des informations sur les détachements éventuels d'agents à la BPAT. La direction ne souhaite pas communiquer, car rien ne serait arrêté. Il a même été répondu, en fin de séance, à la question plus générale de tous les autres détachements envisagés que la direction n'est pas obligée de communiquer sur ce point, depuis la fin des CAPL. On pourrait lui répondre que rien ne lui interdit non plus d'apporter des informations aux représentants des personnels.

### **S'agissant des questions métiers , de la reprise d'activité et du soutien DDFIP :**

Le soutien aux DDFIP est quasiment terminé partout depuis fin juin sauf quelques situations locales pour le Fonds de Solidarité (FDS). A ce sujet, la DIRCOFI, qui était en sous-traitance totale du FDS pour la DDFIP 28, a été remerciée pour le soutien apporté ainsi que pour la fiche de synthèse élaborée sur les risques de fraude au FDS, que les agents vont continuer à servir.

L'activité CF a repris de manière mesurée avec de nombreux recours hiérarchiques et interlocutions à effectuer. Pour les rappels de décalage , un simple rappel à la loi est généralement préconisé.

L'analyse des fiches 3909 est en cours avec une double problématique : les fiches anciennes du silo sont-elles à supprimer ? les fiches anciennes sont-elles toujours pertinentes ?

Le soutien apporté aux PELP pour les modèles U se poursuit durant l'été (départements 35, 44, 45 72, ...) avec une demande de formation de la part des collègues de la DRFIP 35.

Le soutien en matière de CCSF/CODEFI est prévu pour l'automne prochain.

Suite aux questions des OS sur l'expérimentation N°2 avec la MRV, la direction a précisé qu'elle se poursuit. Par ailleurs, la Direction a indiqué qu'elle attend des listes de dossiers pour cette semaine notamment sur des dirigeants concernant les problématiques de Plus -Values et de Revenus Fonciers. La CGT a tenu à présenter ses craintes quant à une programmation DIRCOFI qui serait effectuée à 50 % par des dossiers issus de la MRV. En effet, dans le cadre du contrôle du FDS en cours , les filtres mis en place par la MRV (présence de dettes fiscales au 31/12/2019 par exemple) n'ont pas simplifié l'analyse des dossiers du FDS par les collègues, bien au contraire... Ils ne sont pas tous fiables La Direction a préconisé de faire remonter les anomalies.

Suite à une interrogation de la CGT sur l'avenir du contrôle fiscal et sur la situation particulière à la DDFIP 44 pour les collègues des BDV/PCE, le directeur a répondu qu'il n'avait pas d'information particulière sur une évolution des missions de contrôle fiscal externe dans le 44 ni ailleurs.... Le DGA qui était présent à Rennes vendredi 3 juillet (à la délégation) aurait même confirmé l'importance de la mission CF et le rôle pivot des DIRCOFI. Deux axes seraient importants pour la DG : le contrôle patrimonial et la détection de la fraude en liaison avec la recherche (MRV/ BCR...). Selon l'analyse du directeur, il ne serait pas question de diminuer les forces du contrôle fiscal, sachant que l'objectif budgétaire en cette période de crise garde toute son importance. Nous partageons son point de vue !

Nous avons appris qu'un magistrat, ancien procureur, connaissant bien les problématiques fiscales, vient d'être détaché à la DGFIP.

Suite à la question de la CGT sur l'organisation de l'accueil des nouveaux collègues à Rennes, la direction a précisé-que l'accueil se ferait à Rennes le 3 septembre prochain avec éventuellement plusieurs groupes et visio-conférence sur site, si nécessaire, pour respecter les consignes de distanciation physique. Les salles 404, 313 et l'ancienne salle syndicale (Sologne) seraient réservées à cet effet.

**Le CTL DIRCOFI consacré au bilan d'activité 2019 aura lieu à Rennes le 15 septembre 2020 normalement en présentiel.**

Les réunions de présentation du contrat d'objectifs et de moyens par la direction démarrent à Rennes cette semaine à l'occasion de réunions de service.

La délégation CGT était composée d'**Isabelle DUCHEMIN, et Michel MAGREZ**, n'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements. Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante : [cgt.dircofi-centre-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dircofi-centre-ouest@dgfip.finances.gouv.fr) ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants

---

---

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

STRUCTURE : \_\_\_\_\_

SITE : \_\_\_\_\_

Adresse Mel :

Je souhaite recevoir des informations de la CGT

Je souhaite adhérer à la CGT

